

- Il donne son **accord** pour prendre en charge le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé une adhésion au réseau.
- Le diététicien sera amené à effectuer des séances diététiques à la demande de la coordination du RESIC. Trois sont financées par le RESIC.

Le contenu de ses séances sera adapté aux besoins exprimés par la personne. Dans le cadre de l'insuffisance cardiaque, il semble pertinent que soient réalisées :

Une évaluation de :

- La **consommation journalière en sel**, à partir d'un bilan et à l'aide d'un outil d'évaluation
(cf. référentiels ci-joints ou sur resic38.org)
- La **consommation hydrique**
- Une évaluation de l'**état nutritionnel** afin de prévenir ou d'améliorer une éventuelle **dénutrition**
- Les **difficultés**, les **ressources** et les **besoins** relatifs à la situation du patient et de son entourage en lien avec l'alimentation (au sens large).

Une discussion avec le patient et/ou son entourage, ainsi que des conseils personnalisés portant sur :

- L'intérêt d'une alimentation contrôlée en sel et d'une consommation hydrique contrôlée pour tout patient insuffisant cardiaque selon son état clinique.
- Les principes de l'adaptation alimentaire combinée à la notion de **plaisir alimentaire**.

La remise d'un document d'information personnalisé précisant les objectifs coconstruits autour de l'alimentation ainsi que d'autres documents d'information (teneur en sel des aliments, aide à la mesure des quantités de liquides ingérés...).

Des entretiens diététiques de suivi : en fonction des besoins évalués lors du bilan initial ou par la coordination.

Réalisés **au domicile** du patient, ils permettent une évaluation plus concrète ; une personnalisation et une mise en application plus pratique des consignes diététiques.

Le diététicien repère les déséquilibres d'origine technique et/ou comportementale et guide vers les adaptations utiles, en concertation avec le patient et ses proches.

Il renseigne le dossier de soins partagé en insistant sur les points de vigilance identifiés.

- Le diététicien participe à la **démarche éducative**.

Lors des entretiens, il s'assure que le patient a bien intégré le principe de l'adaptation hydrosodée et l'accompagne dans cette démarche.

Un compte-rendu d'entretien diététique sera envoyé à la coordination soit par la messagerie sécurisée MonSisra, soit par mail, soit par courrier ; et servira d'attestation en vue d'une indemnisation par le réseau (40€/séance). Elle sera relue par la coordination RESIC, et partagée au patient et aux soignants qui l'entourent.

- Il pourra, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate (40hETP), assurer l'animation de séances d'éducation individuelles ou collectives destinées aux patients du réseau.
- Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en soin et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.